

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## L'administrateur en chef de la santé publique interdit tout voyage au Nunavut, sauf exception

**IQALUIT, Nunavut (23 mars 2020)** – Le Dr Michael Patterson, administrateur en chef de la santé publique, a émis aujourd'hui un avis interdisant la plupart des voyages au Nunavut.

« Il est devenu de plus en plus clair que nous devons limiter les déplacements dans le territoire afin de protéger les Nunavummiuts contre la COVID-19 », a déclaré le Dr Patterson. « Bien qu'il n'existe toujours aucun cas confirmé de COVID-19 au Nunavut, nous adoptons des mesures extraordinaires pour y limiter les déplacements afin de ralentir une éventuelle propagation. »

## À compter de mardi 24 mars 2020, à 23 h 59 :

Seuls les résidents du Nunavut et les travailleurs essentiels seront autorisés à entrer dans le territoire.

Les personnes devront présenter une preuve de résidence pour être admises à bord d'un avion vers le Nunavut. Avant l'embarquement pour le territoire, tout passager devra se soumettre à un isolement de 14 jours à Ottawa, Winnipeg, Edmonton ou Yellowknife. Au bout de ces 14 jours, les résidents asymptomatiques obtiendront la permission de rentrer dans leur localité de résidence. Cette condition vaut également pour les voyageurs s'étant déplacés pour des raisons de santé.

Les travailleurs essentiels devront fournir une permission écrite de l'ACSP pour être admis à bord d'un avion vers le territoire. Les travailleurs essentiels qui reviennent d'un autre province ou territoire canadien, qui sont asymptomatiques et libérés, pourront reprendre le travail et voyager dans les localités après en avoir obtenu l'autorisation de l'équipe de santé territoriale. Tout travailleur essentiel de l'extérieur du Canada devra s'isoler durant 14 jours avant de pouvoir entrer au Nunavut.

Les étudiants du postsecondaire et leurs familles actuellement aux études à l'extérieur du territoire devront se soumettre à une quarantaine de 14 jours à Ottawa ou Winnipeg, et être amenés par vol nolisé directement à leur localité de résidence. Ces étudiants ont déjà été contactés et se préparent à leur période d'isolement.

L'hébergement, la nourriture et les fournitures de base de tous les voyageurs seront fournis durant la période d'isolement.

De plus, tout rassemblement public est désormais interdit.

« Nous traversons une période exceptionnelle et nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous protéger les uns les autres », a déclaré le Dr Patterson. « Il est essentiel que tous respectent l'éloignement social de deux mètres, évitent les contacts avec les autres et ne se touchent pas la figure, sans oublier de tousser et d'éternuer dans son coude. Nous avons tous un rôle à jouer, assumons nos responsabilités. »

###

## Relations avec les médias :

Chris Puglia
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867-975-5762
cpuglia@qov.nu.ca

Cate Macleod Attachée de presse du premier ministre Savikataaq 867 975-5059 867 222-5763 cmacleod@gov.nu.ca